

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 114

présenté par
M. Warsmann, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 35

Supprimer l'alinéa 5 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article modifiant l'article 88-5 de la Constitution.